

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 101 (1956)
Heft: 2

Artikel: Adaption à la guerre atomique
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342717>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la recherche opérationnelle étudient et proposent un certain nombre de solutions. Seuls les spécialistes des questions militaires sont finalement compétents pour choisir la solution la plus favorable et pour en assurer l'application.

L'introduction d'une telle méthode exigerait un sérieux assouplissement de nos habitudes. Mais nous ne devons pas oublier que plus nous intéresserons à la défense du pays les personnalités compétentes même étrangères à l'armée et plus nous aurons de chance de voir cette défense devenir totale, donc réellement nationale¹.

Lt-col. HENCHOZ

Adaptation à la guerre atomique

L'étude qui suit, d'un de nos collaborateurs français qui a l'occasion de suivre de près les problèmes qui se posent dans le cadre de l'Alliance atlantique, nous paraît surtout présenter un intérêt de documentation. Elle tend beaucoup plus à mettre en relief les éléments du problème militaire le plus grave qui se soit posé depuis longtemps, qu'à résoudre le problème lui-même. Cependant, cette documentation, américaine à l'origine, comporte des précisions qui peuvent déjà servir à établir les premières règles de la guerre atomique.

En outre, il ressort de ce texte que si une « surcharge », comme dit l'auteur, va peser sur les combattants, rien n'indique qu'il faille y trouver des arguments en faveur d'une conduite plus statique des opérations d'une guerre future. De tous temps — et quels que fussent les moyens — la valeur du commandement et de la troupe a été déterminante. C'est dans cet esprit que nos lecteurs prendront sans doute connaissance de la présente étude.

(Réd.)

Il est commun d'entendre dire que l'apparition des armes atomiques apporte un bouleversement profond des conceptions et des procédés de combat. Sur ce point l'unanimité paraît

¹ Nos lecteurs savent que c'est le but que se propose la « Société suisse de technique militaire », récemment fondée à Berne, et qui a fait appel à l'élite de nos hautes écoles techniques et de notre industrie, en vue d'une collaboration étroite et régulière avec nos autorités militaires. (Réd.)

réalisée. Mais encore faut-il s'entendre sur l'ampleur exacte des modifications à faire. A vrai dire il s'agit de l'introduction d'engins nouveaux classés dans la catégorie qui a été dénommée de « destruction massive » ; or ceux-ci ne remplaceront pas les armes antérieurement en usage, dites maintenant « classiques » ou « conventionnelles » ; ils se superposeront à elles. Ces dernières subsisteront et conserveront leurs caractéristiques générales. Cependant elles auront à modifier dans une large mesure leurs procédés de lutte et souvent leur organisation. En définitive, l'art de la guerre ne fait que suivre, d'une manière assez brusque dans ce cas il est vrai, l'évolution subie à l'apparition de chaque nouvelle arme de plus en plus meurtrière et puissante, et qui s'est traduite par la dispersion de plus en plus accusée des combattants et l'étalement des unités.

Ainsi, il s'agit moins d'un bouleversement que d'une adaptation, évidemment très étendue.

Autre point de base, à évoquer non sans une certaine amertume : pour la première fois dans leur histoire les pays du vieux continent doivent s'en remettre presque totalement en ce qui concerne la guerre atomique — engins, connaissances de leurs effets, expérimentations et même nouveaux procédés de combat — à l'un ou l'autre des « Super-Grands », extra-européens, américain ou eurasiatique, qui, il y a à peine un demi-siècle, paraissaient plutôt des puissances secondaires. Actuellement toutes les armées européennes en sont réduites à subsister à l'intérieur d'un cadre « périphérique » et à être dépendantes d'un « grand » allié pour les armes atomiques et l'aviation stratégique, sauf l'Angleterre dans une certaine mesure et probablement la France grâce à une formule nouvelle d'aviation et d'engins spéciaux légers.

* * *

Ceci est surtout patent pour la guerre atomique. Les armées européennes n'ont pu aborder ce problème qu'à partir du moment où les Américains ont dévoilé, non pas le secret de

fabrication des bombes atomiques, mais seulement leurs effets. Leurs premières communications datent de 1950¹. Elles sont suivies maintenant de publications d'auteurs militaires de valeur, parmi lesquelles se détachent les écrits du colonel G. C. Reinhardt.

Sur cette base, c'est-à-dire les communications officielles américaines, tous les états-majors du vieux continent se sont efforcés d'élaborer une réglementation « atomique » à l'usage de leurs armées. Bien que le fondement de ce travail soit donc le même pour tous, la présentation varie forcément de l'un à l'autre. Et en général, il ne s'agit encore que des premiers éléments permettant de ne pas différer trop longtemps une refonte des méthodes, des organisations et des matériels qui s'échelonnera sans doute sur de longues années. La caractéristique de cette nouvelle réglementation est d'être pour une grande part une énumération souvent assez sèche des effets des engins et des mesures de protection, le tout modifiant le comportement immédiat de la troupe. Peu de conclusions sont tirées sur le plan tactique et aucune sur le plan stratégique.

La présente étude se propose de faire la somme de ces éléments, non pas de les reproduire dans le détail, mais d'en rechercher les incidences surtout tactiques. Elle est basée sur les « Instructions » parues en France, qui, outre certains textes réservés, présentent les titres ci-après :

- Armes spéciales — Protection et emploi à l'usage du commandement
- La détection et l'évaluation des dangers radioactifs
- La protection contre les armes atomiques
- Décontamination radioactive sommaire².

* * *

Il faut s'efforcer de dégager dans cette réglementation déjà abondante ce qui, d'une part, présente un caractère technique et touche plus particulièrement le combattant ;

¹ « Effects of atomic weapons » — publication officielle U.S.A.

² Editions Berger-Levrault — Paris — Nancy.

et d'autre part, surtout les incidences d'ordre tactique au niveau des unités petites et moyennes. Quelques vues pourront ainsi être projetées avec plus de sûreté vers les échelons supérieurs avant d'aborder les grands problèmes stratégiques. — On peut remarquer à ce propos que les auteurs américains ont la tendance à donner une valeur tactique à la bombe « A » et stratégique à la bombe « H », celle-ci étant destinée à la destruction de grandes unités (division) lors de manœuvres à l'échelle d'un théâtre d'opérations.

Pour le *combattant* pris individuellement il s'agit surtout des mesures de protection à caractère *technique*. Celles-ci sont valables dans toutes les situations tactiques, offensive, défensive, simples déplacements, de près ou de très loin des opérations actives ; enfin, aussi bien lors de coups atomiques de l'adversaire qu'en cas d'explosions relativement rapprochées provenant de son propre camp. C'est une menace constante qui pèsera sur tous les combattants, ainsi d'ailleurs que sur la population, et obligera à l'observation constante de mesures de protection, de prévention et particulièrement de détection. A tous les dangers antérieurs de la guerre s'ajoute cette menace quasi universelle. Et à elle seule celle-ci aura déjà un effet d'inhibition sur tous. Danger plus grave que celui des bombardements aériens sur des positions militaires et des villes. Danger comparable à une extension généralisée des gaz de combat, avec la circonstance aggravante qu'aucun des sens humains n'est capable de le détecter.

Que peut faire chacun pour se protéger ? Les experts citent des pourcentages de vies qui auraient pu être sauvées sous les deux bombes larguées au Japon en 1945. Il est certain que tel serait le cas à l'avenir. Cependant il paraît difficile de prendre ces pourcentages à leur valeur précise, car chaque explosion présentera un cas particulier en raison des nombreux facteurs intervenant ; et également par suite des mesures collectives qui auront réellement pu être appliquées.

En premier lieu le combattant devra être instruit de la conduite à tenir, au moment et après une explosion au *sol*

— se jeter à terre derrière le moindre abri ou dans la plus petite anfractuosit  ; puis  viter de ramper, de s'asseoir ou de s'allonger dans un bas-fond qui peut  tre contamin  ; cette conduite sera diff rente si l'explosion a eu lieu en *altitude* — se jeter au sol, se pr server la vue,  viter la projection de d bris et quitter les zones, surtout les localit s o  peuvent se d velopper les « temp tes de feu » ; certaines interdictions vont   l'encontre des besoins les plus imp rieux de l' tre humain, tels que se refuser   consommer toute nourriture et boisson suspectes d' tre contamin es sans que rien ne le d c le ; s'abstenir d'uriner, de fumer ; ne pas se fatiguer apr s avoir  t  expos    une irradiation, tandis que la situation exigera peut- tre un effort violent.

Toutefois cette incertitude quant   la pr sence du danger de contamination radioactive pourra en grande partie  tre lev e, lorsque tous les combattants, ou du moins les chefs des tr s petites unit s — ainsi d'ailleurs que les habitants — auront  t  dot s d'appareils individuels de d tection¹. Mais encore faudra-t-il que le combattant soit instruit de son fonctionnement pr cis, car psychologiquement et surtout tant qu'il ne sera pas aguerri, il sera souvent port    croire   la pr sence de ce danger myst rieux ; et   l'oppos , il devra savoir que si son appareil a fonctionn  pendant une certaine dur e, il deviendra   son tour une source de radioactivit , d'autant plus nocive qu'il le portera sur son corps.

Enfin, il devra  tre entra n    rev tir l' quipement sp cial (masque, capuchon, p lerine, combinaison, moufles et bottes) dont le port, emp chant toute  vaporation de la transpiration, est excessivement astreignant ; apr s usage, ces effets devront  tre lotis et signal s aux  quipes des « armes sp ciales » ;   d faut de tels surv tements, le troupier devra savoir utiliser des chiffons, vieux effets, toiles de tente, m me des journaux,

¹ A la pr sentation des nouveaux mat riels fran ais au camp de Mailly (juin 1955) ont  t  expos s diff rents mod les de d tecteurs individuels de la taille d'une lampe de poche, d'un poids tr s faible et entour s d'une housse de protection contre les chocs, en « mousse » de caoutchouc.

pour emballer en premier lieu ses chaussures, susceptibles de transporter la radioactivité ; et ensuite les parties nues (mains, visage). Ces objets seront, après emploi, enfouis profondément ; ne jamais les brûler, car les cendres et la fumée ou bien concentreront la radioactivité, ou bien la répandront.

A l'arrêt, les combattants creuseront un trou, d'orifice très étroit et évasé du fond et dont la profondeur mettra leur tête à un mètre en dessous du niveau du sol ; ils auront à y séjourner le plus possible en raison du danger permanent ; les P.C. et autres organes de commandement auront également à s'enfoncer dans le sol, à utiliser des caves solides, grottes, etc., dont les ouvertures seront aménagées en vue de leur obstruction. Enfin, selon leur arme, on renseignera soigneusement les combattants sur la capacité de résistance au danger atomique de leurs matériels (chars, pièces d'artillerie, avions, appareils des transmissions, etc.) ; ils devront pouvoir en opérer une décontamination sommaire en attendant l'intervention des équipes spécialisées ; en outre, on les informera sur les dangers et possibilités de protection qu'offrent les différentes parties du terrain aux effets de souffle et de chaleur.

Encore une fois, il ne saurait être question ici d'énumérer par le détail toutes les mesures à envisager. Le but recherché consiste d'une part, en une sorte d'introduction à l'étude de la réglementation atomique ; et de l'autre, à mettre en évidence le fait majeur que les engins atomiques viendront se superposer aux armes classiques et qu'à tous les procédés de combat actuels, s'ajouteront pour le combattant les très dures servitudes de la préservation contre le feu nucléaire et ses effets indirects.

Cette surcharge est fort sérieuse. Elle jouera souvent à l'encontre des nécessités du combat. Dans bien des cas, elle impliquera un assujettissement, si ce n'est une action démoralisante, que plusieurs auteurs militaires n'ont pas craint d'évoquer et à laquelle seule une instruction très poussée dans ce domaine pourra remédier en créant la confiance nécessaire.

De plus, certaines des conséquences les plus importantes se produisant sur le plan tactique auront des répercussions, fort appréciables sur les combattants. Non seulement les unités seront de plus en plus étalées et séparées entre elles, mais encore les combattants opéreront par très petites équipes. Le nombre des sous-officiers (caporaux, sergents, etc.) devra de toute évidence être augmenté. Et de toutes manières il sera nécessaire de faire fond de plus en plus sur l'esprit de décision, d'initiative et de jugement des bons soldats. Coûte que coûte la cohésion des unités devra être renforcée, le combattant devenant beaucoup plus isolé et la guerre atomique étant forcément génératrice de paniques.

C'est certainement sur le *plan tactique* qu'interviendront le plus grand nombre de modifications du fait de la guerre atomique. Et ceci à tous les échelons, de la section jusqu'à la division. Et c'est en tout cas à ce niveau-là que se trouve, semble-t-il, le cœur du problème.

Mais auparavant il y a lieu, selon la même méthode, de rechercher les premières exigences que va poser aux unités tactiques, quelles qu'elles soient, la lutte nucléaire — exigences d'ordre primaire pour ainsi dire ; puis viendront celles de rang secondaire, obtenues par déductions ; les discussions que ces dernières suscitent sont loin d'être closes.

Dans la lutte anti-atomique apparaît un nouvel élément sous la forme d'équipes des « armes spéciales ». Celles-ci seront affectées à tous les échelons jusqu'aux bataillons, aux groupes, etc. A la division sera attribuée une unité des « armes spéciales », disposant de moyens importants, dont une remorque-laboratoire où seront examinés les prélèvements opérés sur demande des unités par les équipes spécialisées. La centralisation de tous les renseignements à l'échelon de la division permettra souvent de déceler un plan de mise en œuvre des moyens atomiques de l'adversaire. Au plan de recherches participera activement l'aviation afin de détecter les moyens mis en action par l'ennemi : artillerie tactique atomique, rampes de lancement d'engins téléguidés à charge atomique, etc.

Sur la base de la synthèse des renseignements et des cartes tenues à jour des régions contaminées, le commandement aux échelons supérieurs sera amené à prendre des décisions de la plus haute importance, allant jusqu'à l'ajournement d'une manœuvre projetée ou à son détournement. En situation défensive, les contre-mesures du ressort du commandement deviendront infiniment variées et complexes ; les plus urgentes seront sans doute le déroutement des trafics et plus particulièrement l'interdiction des nœuds de communication les plus exposés, où se fera sentir le poids principal des procédés atomiques.

Les équipes des « armes spéciales » auront surtout pour tâche de déceler les zones infectées, de les signaler par panneaux conventionnels et d'en interdire le franchissement pendant le temps nécessaire, qui, avec les bombes « A » est en général de l'ordre de 12 heures au maximum (trois jours pleins pour des bombes « H ») ; le franchissement peut toutefois être effectué si la durée ne risque pas de provoquer une dose d'accumulation atteignant le « seuil d'action » de la radioactivité, soit 100 röntgens. Une autre mission de ces équipes consistera à opérer la décontamination des matériels, effets, etc. qui, auront été souillés. Ces opérations de décontamination seront fort longues et devront être faites avec le plus grand soin au risque de se solder par le simple déplacement du danger. D'ailleurs il est impossible de détruire la radioactivité, qui ne peut disparaître que d'elle-même selon des délais allant de quelques minutes à plusieurs années. Toutes les mesures de décontamination ne consistent en définitive qu'à déplacer la radioactivité et à la mettre là où elle n'occasionnera plus une action nocive ; c'est-à-dire à l'enfouir profondément sous au moins une couche d'un mètre de terre ou à la faire emmener par un cours d'eau à très fort courant.

Il est utile de rappeler ici que les équipes spécialisées disposeront d'appareils de décontamination, notamment des « débit-mètres », mesurant l'intensité des radiations à un moment et à point donnés ; et des « dosimètres », enregistrant la dose

accumulée pendant une certaine durée ; or les irradiations accumulées insensiblement sont aussi dangereuses lorsqu'elles atteignent une dose d'action que si cette dernière avait été reçue en un temps très bref. D'autres appareils, quelques-uns de très grande précision, répondent à des besoins particuliers.

Lorsque l'alerte a été donnée, la troupe doit observer strictement les mesures de protection ; ou plus exactement elle aura à redoubler d'attention, car la caractéristique du danger atomique est la permanence de sa menace. La mesure essentielle consiste en ce que tout le personnel soit enterré, de même que les approvisionnements ; le matériel sera également préservé. Seuls les équipages des chars à blindages épais trouveront une protection suffisante à l'intérieur de leurs véhicules, ouvertures fermées. A un certain degré, les caves solides, rez-de-chaussée des immeubles, parfois aussi de simples écrans de toile ou de tôles légères, offrent une protection au moment de l'explosion d'une bombe contre les effets de souffle et de chaleur ; mais ensuite toutes les habitations présentent des risques terribles de destruction par le feu.

Après une attaque par armes spéciales — ou également et conjointement par gaz de combat, par infection microbienne et épandage par l'aviation de produits radioactifs — toutes les mesures de protection seront mises en œuvre, puis celles de détection. La réglementation en question insiste grandement sur la réduction considérable du rendement des moyens qui auront été touchés. Certaines des opérations de décontamination seront fort longues ; par exemple les organes de roulement des véhicules devront être dégraissés, les huiles absorbant les particules radioactives. Ainsi, il appartiendra au commandement de limiter l'immobilisation d'une troupe, compte tenu des possibilités de quitter une zone contaminée, ou si, selon la situation, le danger de nouvelles attaques atomiques tend à décroître. On se bornera alors à la réparation sommaire des dommages et à l'enfouissement des objets et approvisionnements les plus contaminés.

(à suivre)

Lt-Col. PERRET-GENTIL